

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 20 octobre 2004

L'an deux mille quatre le vingt octobre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages de la Mairie de Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy – Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène – M. TARRISSE Jean-Marie - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. CALAS Alain - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. FOUCHERE Marc - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis – M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean-Paul – M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis – M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GELY William -

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CARCELLER Claude - M. YVANEZ André - M. DELFAU Gérard - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - Mme GUERRE Nicole. -

Absents : - M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. GOUZIN Bernard - Mme WILLOQUAUX Béatrice - Mme VIVIEN Isabelle - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Guibault

Monsieur Jacques Andrieux a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
13 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**61-2004
Election du sixième Vice-président de la Communauté de communes**

Monsieur le Président précise que par délibération du 26 janvier 2004 le Conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de communes afin de créer une 6^{ème} vice-présidence et a procédé à l'élection des six vice-présidents. Madame Françoise MARTIN a été élue à la sixième vice-présidence.

Monsieur le Président ajoute que la modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l' EPCI et la décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Monsieur le Président informe que par conséquent, la Sous-préfecture de Lodève nous a précisé qu'il ne peut être procédé à l'élection du sixième vice-président qu'après que l'arrêté modifiant les statuts soit intervenu. Elle demande de rapporter la délibération.

L'arrêté préfectoral modifiant les statuts ayant été pris désormais, il est possible de procéder à la réélection du sixième vice-président.

Le Conseil, Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de rapporter dans la délibération du 26 janvier 2004 l'élection du 6^{ème} vice-président ; l'élection des autres vice-présidents demeure sans changement.
- d'élire Madame Françoise Martin 6^{ème} Vice-présidente à la majorité : 28 voix et 1 nul.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret